



FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

Union Fédérale de la Santé Privée

SOIGNANT.E.S SACRIFIÉ.E.S SOUS L'AUTEL DE LA RENTABILITÉ

Les professionnel.le.s du secteur sanitaire, social et médico-social sont en première ligne pour faire face à la pandémie du COVID-19. Ils et elles se retrouvent fortement exposé.e.s à la maladie et prennent des risques pour assurer leurs missions et leur métier avec un engagement sans faille mais aussi sans les moyens humains et matériels suffisants.

Les situations de saturation des régions Grand-Est et Ile-de-France montrent toutes les failles de notre système de santé, résultant des choix politiques de ces dernières années et du refus de prendre en compte les revendications exprimées par les professionnel.le.s. La crise sanitaire voit ses effets accentués par le manque de moyens alloués au système de santé. Les plans d'économies décidés par les différents gouvernements qui se sont succédés depuis une quinzaine d'années et le mécanisme de financement à l'acte ont conduit à diminuer les effectifs dans les hôpitaux et à perdre près de 70 000 lits en 15 ans au plan national. Les employeurs du secteur privé lucratif, pour préserver leur rentabilité, ont eux diminué les moyens humains et matériels.

La Fédération de la Santé et de l'Action Sociale CGT et son Union Fédérale de la Santé Privée CGT n'ont cessé de dénoncer la perte des moyens de l'hôpital public et du secteur privé dans son ensemble et les réductions qui s'avèrent aujourd'hui criminelles.

Or à ce jour dans les secteurs du privé lucratif et associatif, les masques font toujours cruellement défaut alors que subsistent encore des stocks dans les entreprises au service de l'économie.

Les EHPAD et l'aide à domicile sont des secteurs qui alertent au plus haut niveau depuis déjà des années. Ils fonctionnent en permanence à flux tendu. Alors comment faire dans une situation de pandémie qui demanderait des moyens supplémentaires alors que le gouvernement est dans l'incapacité de faire face ?

L'Union Fédérale de la Santé Privée CGT exige que les stocks de masques encore disponibles dans les entreprises soient réquisitionnés et soient prioritaires pour les professionnel.le.s qui prennent soin de la population, les patient.e.s/résident.e.s et les personnes les plus exposées aux risques.

Au-delà du manque de masques, les pénuries de gel hydroalcoolique efficace, de blouses, de charlottes, de lunettes, de seringues..., sont aussi la triste réalité. Le plus gravissime est la pénurie de médicaments qui s'accroît de jour en jour.

L'UFSP CGT exige du gouvernement des éléments réels et précis sur ces situations et de connaître les dispositions prises nationalement et localement pour lutter contre ces pénuries avec des points de situation très réguliers : effectifs présents, effectifs malades, départs, réorganisations de services, dérogations horaires de travail, dispositifs de formations pour renforcer les personnels en réanimation, dispositifs d'hébergements, dispositifs de confinement dans les EHPAD pour les personnels.

L'UFSP CGT demande que toute la transparence soit faite sur le nombre de décès liés au COVID 19, qu'ils interviennent à l'Hôpital, dans les cliniques, les EHPAD ou à domicile.

L'UFSP CGT réaffirme que dans les établissements, les représentant.e.s des personnels au travers des CSE et des commissions CSSCT doivent être associé.e.s à l'information et aux décisions qui concernent les salarié.e.s.

Nous devons faire face au désintérêt/mépris de nos gouvernants et redoubler d'efforts pour assurer nos missions de soin et d'accompagnement dans un contexte inédit pour pallier à l'impréparation des pouvoirs publics. Ces derniers qui, il y a peu encore, faisaient fi de nos légitimes revendications, pour qu'enfin nous puissions dignement effectuer notre travail et répondre aux exigences de nos métiers en assurant une bonne prise en charge de nos patient.e.s et résident.e.s.

La dignité de la personne soignée passe nécessairement par celles et ceux qui prodiguent les soins.

Le personnel de la santé subit aujourd'hui la double peine : le manque de matériel et les ordonnances qui permettent aux employeurs de mettre les salarié.e.s au chômage partiel, l'imposition des congés payés puis la possibilité d'effectuer 60H00 par semaine.

Les soignant.e.s ne sont pas destiné.e.s à mourir du fait de leur travail !

Montreuil, le 9 avril 2019